

## LES FRAIS A L'ENTREE DU LOGEMENT

PRIVÉ		À PRÉVOIR		PUBLIC
1 mois de Loyer	←	CAUTION (ou dépôt de Garantie)	→	1 mois de Loyer
OUI	←	HONORAIRES	→	NON
1 moi d'avance	←	LOYERS & CHARGES	→	À terme échu
OUI	←	ASSURANCE HABITATION	→	OUI
OUI	←	OUVERTURE DES COMPTEURS	→	OUI

**Avant de vous décider, faites vos comptes ! N'oubliez pas que d'autres frais peuvent venir s'ajouter à votre accès (achat de mobilier, ouverture de ligne de téléphone).**

**A retenir :** Les aides au logement ne sont attribuées qu'à partir du mois suivant votre entrée dans le logement ; si vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une aide au logement.

**Exemple** pour un logement avec un loyer de 300 € et 20 € de charges.

Avec un organisme HLM : **450 €**

300€ (Caution) +75€ (Assurance) + 75€ (Ouverture des compteurs)

Avec un particulier : **770 €**

300€ (Caution) +320€ (1er loyer+Charges) +75€ (Assurance)+75€ (Ouverture des compteurs)

Avec une régie : **1090€**

300€ (Caution) +320€ (1er loyer+Charges)+320€ (Frais d'honoraires) +75€ (Assurance)+75€ (Ouverture des compteurs)